

K INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le CQP est proposé aux titulaires du DIF selon la formule suivante :

DIF	CQP
70 h + 24 h	
UF 1 Pédagogie 40 h	UC 1 – concevoir un projet 40 h 30 h
UF 2 – Environnement 20 h	UC 2 – mettre en œuvre un projet 40 h 0 h
UF 3 – Sciences 10 h	UC 3 – environnement 40 h 20 h
Stage (2 stages experts + participations aux compétitions) 24 h	Stage en club 40 h 0 h
	50 h au lieu de 165 h

CALENDRIER DE FORMATION

01/03 2012 : date limite d'inscription

Mars à Avril : étude des dossiers

Mai à Juin 2012 : tests de sélection

1/07/2012 au 08/07/2012 : formation

08/09/2012 : rattrapage

Et après ?

En s'inscrivant à la formation DEJEPS, le titulaire du CQP bénéficie d'allègements de tests préalables et de formation. S'il est deuxième dan il obtient l'UC4 par équivalence. Il bénéficie en conséquence d'un allègement du coût de la formation.

K CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

L' Ecole Régionale de Formation de Lorraine

Ligue Lorraine de Karaté
Ecole Régionale de formation

18 rue Héré
54000 Nancy

Tel / Fax : 03 83 32 51 82

llkarate@orange.fr

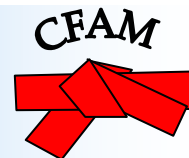
<http://www.ffkarate.fr/lorraine>

www.ffkarate.fr

Rubrique formation

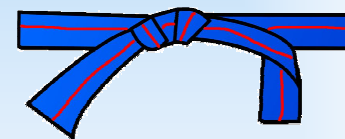
F.F. KARATÉ
et disciplines associées

F.F. KARATÉ
et disciplines associées



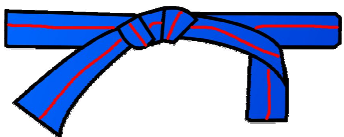
Enseignez le karaté ou une discipline associée

**CERTIFICAT DE
QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE**



Le diplôme qui permet d'être rémunéré :

- je suis déjà instructeur fédéral bénévole
- je souhaite être rémunéré
- je fais de l'enseignement une activité accessoire à mon activité professionnelle



LA FORMATION CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Durée totale de la formation : 50 heures

Lieu : Tomblaine
Maison Régionale des Sports et COSEC

Coût : 550 €

Public ciblé : titulaire du DIF

Objectif : Le Certificat de Qualification Professionnelle de karaté et disciplines associées est une des neuf mentions du CQP arts martiaux, délivré par la confédération française des arts martiaux et par délégation mis en œuvre par la fédération française de karaté et disciplines associées. Il permet l'encadrement en autonomie et rémunéré des disciplines de la fédération.

CONTENU DE LA FORMATION

DUREE TOTALE : 50 HEURES

UC 1 – Être capable de concevoir un projet d'enseignement

30 heures

- mobiliser les connaissances anatomiques, biomécaniques et physiologiques dans le cadre de la pratique du karaté et des disciplines associées ;
- mobiliser les connaissances spécifiques du karaté et des disciplines associées ;
- mobiliser les connaissances pédagogiques pour une action d'enseignement ;
- concevoir une action d'enseignement en karaté et disciplines associées.

UC 2 – Être capable de mettre en œuvre un projet d'enseignement

Acquis lors du DIF

- encadrer un groupe de pratiquants dans le cadre d'une action d'enseignement ;
- préparer un pratiquant ou un groupe de pratiquants à un examen de grades et à un premier niveau de compétition ;
- faire preuve de la maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques.

UC 3 – Être capable de participer au fonctionnement de la structure

20 heures

- comprendre le fonctionnement associatif de la structure employeur ;
- comprendre les relations entre la structure employeur et ses différents partenaires ;
- participer aux actions de promotion et de développement d'un club.

La formation se conclut par une journée d'évaluation, certifiant l'acquisition des unités capitalisables.



Certificat d'aptitude à l'exercice : tous les 5 ans le titulaire du CQP devra obtenir un certificat lui autorisant d'enseigner. Ce certificat s'obtient soit automatiquement si l'enseignant a suivi des stages de formation continue soit à l'issue d'une formation de 14 heures.

Enseignement bénévole

AFA

Attestation Fédérale d'Assistant

L'AFA est une attestation confirmant que son titulaire a bien suivi une journée de formation le préparant à être l'assistant bénévole du professeur du club. Elle valorise l'aptitude à l'encadrement et sensibilise aux formations proposées au sein de l'école régionale de formation.

DAF

Diplôme d'Animateur Fédéral

Le DAF est un diplôme qui permet l'animation de façon strictement bénévole en pleine autonomie. Son titulaire peut ouvrir des clubs au sein de la FFKDA.

DIF

Diplôme d'Instructeur Fédéral

Le DIF permet d'enseigner bénévolement pour une durée illimitée et en pleine autonomie dans tout club affilié à la FFKDA. La formation dispensée en école régionale de formation permet d'obtenir un allègement de formation sur le CQP.

Activité accessoire rémunérée

CQP

Certificat de Qualification Professionnelle de karaté et disciplines associées

Le CQP permet l'enseignement du karaté et des disciplines associées :

- en autonomie
- contre une rémunération correspondant au groupe 4 de la CCNS les 300 premières heures, majorée de 25 % au-delà de 300 heures par an.

Activité professionnelle

DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Le DEJEPS est un diplôme de niveau III qui permet l'enseignement et l'entraînement du karaté et des disciplines associées contre rémunération. Ce diplôme atteste la capacité à concevoir, coordonner et mettre en œuvre des programmes de perfectionnement, conduire des démarches d'entraînement et de formation.